Réseau national du conte et des arts de la parole

Maison des réseaux artistiques et culturels

221, rue de Belleville

75019 PARIS

Conformément aux articles 9 « gestion de l'association », 10 « responsabilité du collège et des administrateur.ices », et 11 « représentation de l'association » des statuts de l'association conférant au bureau collégial le pouvoir de représenter l'association dans les actes de la vie civile,

Le bureau réuni en conseil d'administration décide la répartition suivante des missions lui incombant :

Gestion courante :

1. Tenue et suivi de **Comptabilité** et **Trésorerie**, (***reçoit mandat pour engager les dépenses, et signer les contrats décidés en CA***) : Ludmila Giovanetti
2. Élaboration et suivi du **Budget**, recherche de financements : Claire Leray
3. **Ressources humaines** (suivi de l'exécution du contrat de travail, conclusion de transactions, de négociation d'accords avec le personnel, réalisation des formalités ou déclarations sociales, d'hygiène et de sécurité) : Ludmila Giovanetti et Claire Leray
4. **Secrétariat**, tenue des différents registres de l'association, rédaction et signature des procès-verbaux des assemblées, déclarations obligatoires en préfecture, convocation des différents organes de l'association, veille sur le bon fonctionnement matériel, administratif et juridique de l'association : Frida
    a. Convocation, puis rédaction et signature des procès-verbaux, des **conseils d'administration** : 2 pers différentes par CA
5. **Logistique** (organisation des déplacements et événements) : Agnès + Julien
6. **Liens adhérents** (réponse aux demandes des adhérents, recrutement, invitation des nouveaux adhérents au Kiserala) : Ludmila

Mise en œuvre des orientations stratégiques :

7. **Coordination générale** (mise en œuvre la politique définie par l'Assemblée Générale, représentation dans les actes de la vie civile) : Mapie Caburet + Emmanuel Heit

8. Liens et représentation auprès des **partenaires institutionnels** : Claire Leray + Mapie Caburet
9. **Communication** (animation des site web, blog, page et compte FB, rédaction et envoi de la NL) : Marion + Julien (+ Ludmila ?)
    a. **Élaboration de la charte graphique, refonte du site web :** Mapie + Claire + Marion + Julien + Ludmila + Françoise
10. Évolution de l'association, rédaction de nouveaux **statuts** et d'un **règlement intérieur** : Réf : **Frida** + Emmanuel+ Mapie + Jean-Jacques

Le bureau collégial reste **collectivement responsable** des missions suivantes :

1. Se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres de l'association; ;
2. Élaborer la politique de communication du Réseau
    - élaboration de la politique éditoriale sur les outils de com',
    - relations presse ;
    - relations publiques (conférences, colloques, etc.) ;
    - lobbying ;
    - création d'événements ;
    - médias de masse (presse écrite, radio, télévision, cinéma, affichage) ;
    - influenceurs ;
    - site Internet ; médias sociaux ;
    - édition (affiche, brochures, plaquettes, rapport annuel, livre blanc, etc.) ;
    - marketing relationnel (mailing, phoning, e-mailing) ;
    - supports audiovisuels (photo, diaporama, infographie, vidéo, podcast, ebook) ;
    - supports internes (journal, newsletter, Intranet, séminaires, conventions, etc.).
3. Préparer le budget prévisionnel de l'association qui sera, ou non, soumis à l'approbation de l'assemblée générale ;
4. Décider de la création et/ou de la suppression d'emplois salariés ;
5. Autoriser des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel ;
6. Convoquer les assemblées générales et déterminer leur ordre du jour ;
7. Décider de l'ouverture de(s) compte(s) bancaire(s) et des délégations de signature ;

8. Arrêter les comptes de l'association qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale et proposer l'affectation des résultats ;
9. Arrêter les projets qui seront soumis à l'assemblée générale ;
10. Décider d'engager une action en justice au nom de l'association.

Signatures des membres du Collège :

Ludmila Giovanetti,

Frida Morrone,

Claire Leray,

Jean Jacques Epron,

Emmanuel Heit

Françoise Barret

Mapie Caburet

Agnès Chavanon

Marion Labejof

Julien Labouche,